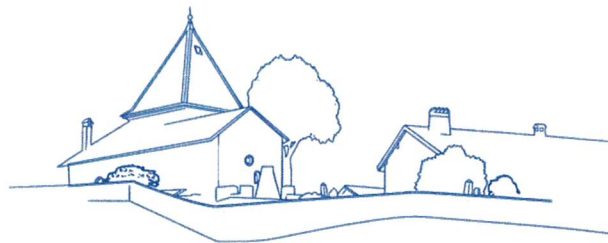




Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2023

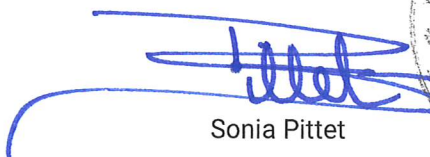
La Municipalité décide :

- De valider les réponses à la mise en consultation lancée par l'UCV concernant la révision de la loi sur l'énergie.
- De valider le devis concernant le remplacement urgent de la pompe à chaleur défectueuse de l'ancienne grande salle.
- De mandater l'architecte pour la suite à donner à l'acceptation du préavis 05/23 relatif à la réfection du clocheton.
- D'adresser une requête de soutien financier à la piscine à différentes communes du district.
- De valider un modèle de note de frais à utiliser par les collaborateurs de la commune.
- D'offrir deux sapins de Noël aux écoles JDF 1 et 2.
- D'autoriser le passage d'une manifestation sportive sur le territoire communal.
- De valider le texte concernant la sécurité des enfants lors des déposes de ces derniers à l'école, ce message sera délivré aux parents via l'AISE.
- De valider le formulaire de demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré avant mise à l'enquête et le mettre sur le site internet de la Commune.
- De valider le préavis 09/23 relatif au dispositif de financement 2024 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation des dessertes forestières sises sur les propriétés de la commune de Bassins.
- De valider des échantillons de tuiles.
- D'autoriser la location du terrain de la Pessette pour un camp de vacances.
- De faire circuler, via la CAMAC, le dossier d'enquête pour la piste VTT déposé par l'Association VTT Jura Vaudois et de le dispenser d'enquête comme proposé par la Commune de Marchissy.

- De délivrer des permis d'habiter.
- D'envoyer une relance à un propriétaire concernant les travaux de contrôle à effectuer par le ramoneur.
- De refuser de verser à l'avance des subventions communales relatives à l'accueil de jour.
- De valider l'offre relative au remplacement du pilier public.
- De valider le principe de panneaux 30 km/heure faits avec le bois des forêts communales et d'attendre la présentation d'un prototype.
- De refuser la proposition de la Caisse d'Epargne de Nyon quant au paiement de CHF 1'500 par mois pour le maintien du bancomat sur le site de la piscine.
- D'autoriser deux personnes, suite à leur demande, à camper uniquement sur les places prévues à cet effet.
- De valider le renouvellement d'une avance à terme pour une durée de 5 ans à 1,92% l'an net.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :



Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.



Nicole Joss